



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Le ministère des Transports conclut une entente avec le CN pour le projet Turcot

Montréal, le 27 janvier 2014 – Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, est heureux d'annoncer la signature d'une entente entre le gouvernement du Québec et le Canadien National (CN) concernant le volet ferroviaire du projet Turcot.

« Je me réjouis de la conclusion de cette entente, qui établit un cadre de collaboration et de communication qui permettra de mener à bien l'ensemble des travaux de ce projet vital pour la métropole, autant pour le Ministère que pour le CN », a déclaré le ministre Gaudreault.

Un cadre de collaboration essentiel à l'avancement des travaux

Cette entente fixe les conditions de la collaboration entre le Ministère et le CN pour le déplacement du corridor ferroviaire à proximité de la falaise Saint-Jacques, le raccordement de l'antenne Turcot Holding et l'acquisition de l'antenne Lachine par le Ministère. Bien que ce dernier assume les coûts des travaux, l'entente spécifie notamment que le CN exécutera tous les travaux ferroviaires requis sur son infrastructure et agira à titre de maître d'œuvre pour ceux-ci. L'entente prévoit également une compensation financière pour l'acquisition de l'antenne Lachine et des frais d'interconnexion. Pour sa part, le Ministère s'engage à réaliser le projet Turcot de manière à ce que le service ferroviaire ne soit interrompu en aucun temps.

Le désenclavement de la cour Turcot confirmé

Le déplacement des voies ferroviaires vers le nord protégera un espace situé entre le nouveau corridor ferroviaire du CN et la falaise Saint-Jacques tout en permettant le déploiement de futurs projets de transport actif et collectif. Cette nouvelle disposition permettra également le désenclavement de la cour Turcot qui, au terme du projet, offrira des terrains au vaste potentiel de développement, accessibles par la rue Notre-Dame.

« Les travaux ferroviaires se réaliseront en parallèle des travaux en mode conception-construction, qui commenceront en 2015 et se poursuivront jusqu'en 2020. Rappelons que 110 millions de dollars ont été investis pour la réalisation des travaux en mode traditionnel en 2013 et que 248 millions sont prévus en 2014 », a conclu Sylvain Gaudreault.

– 30 –

Source :

Yann Langlais-Plante
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports et
ministre des Affaires municipales, des
Régions et de l'Occupation du territoire
Tél. : 418 643-6980

Information :

Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports du Québec
Tél. : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724